



## REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne

160/2020

### ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
RUE DU COLLEGE  
DU 12 AU 22 JANVIER 2021 - TRAVAUX DE BRANCHEMENT GAZ  
REALISES PAR L'ENTREPRISE JULIEN TP – PONTGOUIN (28)  
POUR LE COMPTE DE GRDF

#### LE MAIRE,

- . VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,
- . VU les lois et règlements en vigueur ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière,
- . VU le Code de la Route,
- . VU le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
- . VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
- . VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
- . VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie Signalisation temporaire approuvé par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992), modifiée,

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers et pour permettre le bon déroulement des travaux de branchement gaz (concernant le bien sis 24 rue du Collège), réalisés par l'entreprise JULIEN TP 34 Guimonvilliers 28190 PONTGOUIN pour le compte de GRDF, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue du Collège à l'intérieur de l'agglomération de la commune du Theil-sur-Huisne (61).

### ARRETE

**ARTICLE 1er** - La circulation dans la rue du Collège, sera alternée manuellement du 12 au 22 janvier 2021 en raison des travaux de branchement gaz, réalisés par l'entreprise JULIEN TP de Pontgouin (28).

**ARTICLE 2** – Le stationnement dans la rue du Collège, sera interdit face au n° 9 -11 - 22 et 24 rue du Collège du 12 au 22 janvier 2021 en raison des travaux de branchement gaz, réalisés par l'entreprise JULIEN TP de Pontgouin (28).

**ARTICLE 3** - Les prescriptions des articles 2 et 3 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise JULIEN TP de Pontgouin (28), sous le contrôle des Services Municipaux.

**ARTICLE 4** - M. le Maire de Val-au-Perche,  
M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Bellême,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux accoutumés dans la Commune de Val-au-Perche. En outre, il sera transcrit au registre des arrêtés du Maire.

Fait à Val-au-Perche, le 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Le Maire,

Sébastien THIROUARD



Le Maire :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié ou Notifié

le : 24/12/ 2020

Département :  
ORNE

Commune :  
VAL-AU-PERCHE

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/12/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC-POLE TOPOGRAPHIQUE  
ET DE GESTION CADASTRALE 12 RUE  
DE L' ENTREPOT 61200  
61200 ARGENTAN  
tél. 02.33.12.26.82 -fax  
cdif.argentan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

